



andreherbreteau@orange.fr

## Contribution d'André HERBRETEAU

### **Un SCOT bientôt révisé... mais toujours incohérent Illustration au travers du cas de Notre Dame des Landes**

Je partage plusieurs des opinions émises par notre collègue, Jean RENARD, dans sa toute récente contribution intitulée "Réflexions estivales".

Tel est particulièrement le cas du qualificatif "tronqué", s'agissant de l'actuel Schéma de Cohérence Territoriale.

À l'occasion de contributions antérieures, j'ai en effet pu regretter cette anomalie qui fait qu'en plus du territoire formé par les 24 communes de Nantes Métropole, font partie intégrante du SCOT l'ensemble des intercommunalités situées entre Nantes et Saint Nazaire, sur la rive Nord de la Loire, mais aucune de celles situées sur la rive Sud.

Le dossier de Notre Dame des Landes en fournit actuellement une éclatante illustration.

L'Europe a émis des réserves et demandes de compléments sur ce dossier, notamment sur l'insuffisante étude de la desserte de cet équipement majeur.

À propos de cette desserte, il me semblait d'ailleurs qu'une enquête publique spécifique devait avoir lieu, mais, sauf erreur de ma part, cela n'a pas été le cas. Et pourtant, la façon de desservir, par route et/ou par fer, un aéroport d'envergure internationale est un élément primordial.

Pour répondre à l'Europe, la formule retenue est une annexe au dossier (en cours d'enquête publique) de révision du SCOT qui doit ensuite être approuvé dans les premiers mois de 2017.

L'inconvénient, c'est que la révision n'entraînera aucun élargissement du périmètre actuel du SCOT qui continuera donc, pour reprendre l'expression de Jean RENARD, d'être "tronqué".

Si les mots de cohérence territoriale ont un sens, comment imaginer qu'on ne consulte pas, dans le cadre de cette procédure de révision, des territoires si proches de notre métropole que la majeure partie du Pays de Retz et du Vignoble ?

Leurs habitants et acteurs économiques sont assurément très concernés par les propositions de desserte performante qu'on pourrait leur présenter pour être des usagers de NDDL.

Et, évidemment, hors SCOT, je ne parle pas du Choletais, d'une bonne partie de la Vendée (liste non exhaustive).

Le périmètre de consultation du "référendum" du 26 juin dernier était déjà jugé minimal par certains. Il se rétrécit encore...

À cet égard, l'exigence du Président du Conseil Régional, élu vendéen, d'un (ou même deux) franchissements de Loire, hors agglomération nantaise, paraît relever d'une logique indéniable de sa part, mais en même temps, semble résonner comme l'aveu d'un dossier de nouvel aéroport, certes majoritairement approuvé par le suffrage universel, mais restant largement incomplet.

Attaché au développement de notre métropole (membre de notre instance consultative), je ne suis pas opposé au futur aéroport, mais cependant très dubitatif, au vu de la situation décrite ci-dessus.